



Evolution de poste et discréditation syndicale

Par **akira592**, le **21/03/2019** à **15:32**

Bonjour,

Dernièrement mes responsables ont proposé une évolution de poste à un collègue de travail. Compte tenu de son état de santé, il souffre de tendinite aiguë et d'un problème cardiaque. Ce poste, qui va lui être proposé, avait déjà fait l'état d'une demande de postulat dans les ateliers, pour lequel j'avais répondu avec envie, et pour lequel ma direction ne m'a pas choisi alors que j'ai toutes les compétences requises. Je tenais ce poste depuis 8 ans, sans problème, avec les félicitations de ma direction. Donc, un second poste, identique au 1er, va être créé et il est offert à mon collègue "malade".

PS : à titre indicatif, je fais partie d'une liste syndicale et membre du CE.

Ma question est : ont-ils le droit de lui octroyer ce poste du fait de son état de santé, sans demande de postulat et sans tenir compte de mon postulat initial pour le même poste créé avant celui-ci ?

Merci de vos réponses.

Par **morobar**, le **22/03/2019** à **08:23**

Bonjour,

L'employeur a ce droit, et vous avez le droit de relever un abus de droit éventuel, en liaison

avec votre qualité d'élus du personnel.

Vous pouvez intervenir auprès de l'inspection du travail qui a compétence pour relever ce genre de situation.